



Paiements pour Services Environnementaux en Bretagne

-

Bilan des PSE en Bretagne

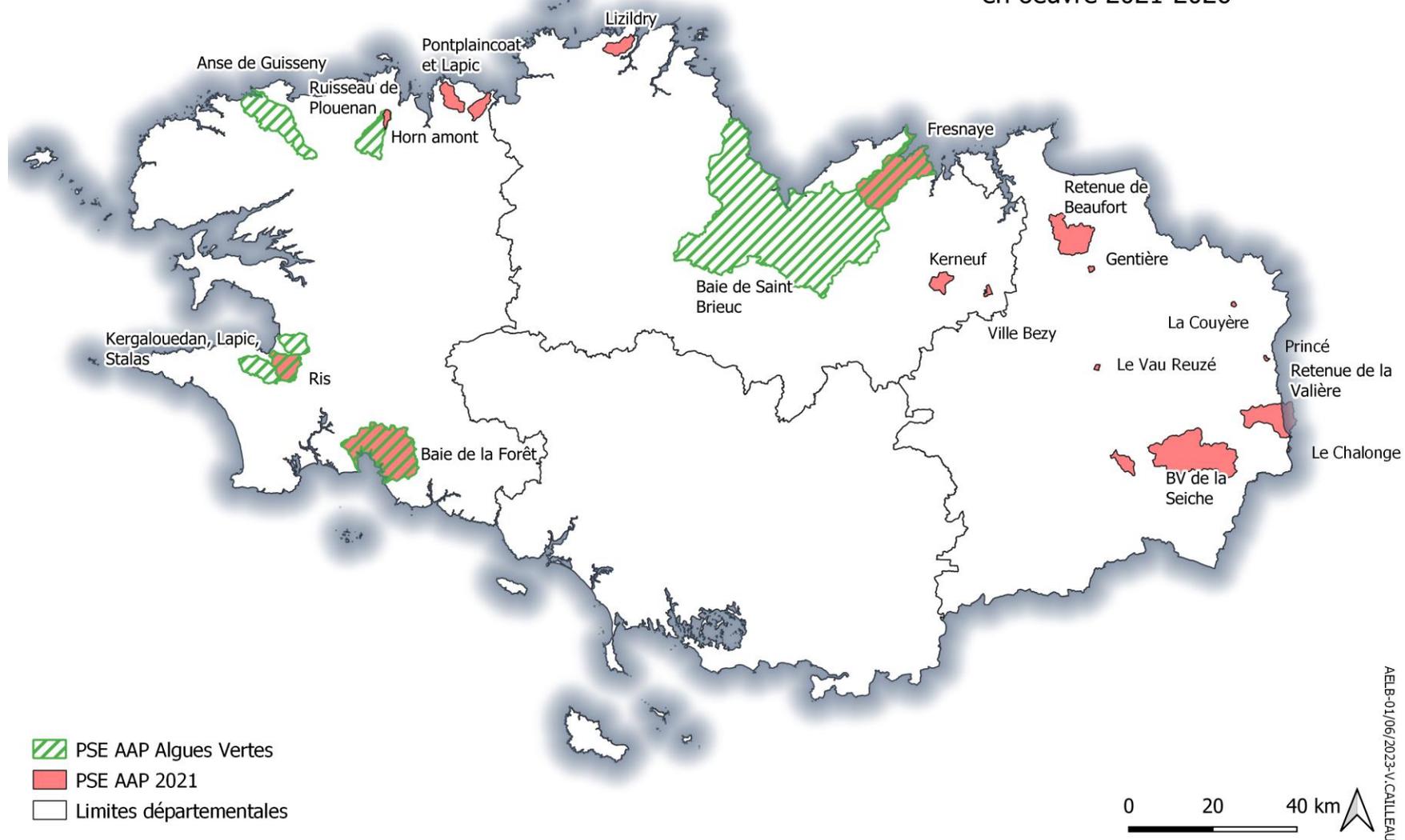
12 juin 2025

Rappel du Contexte réglementaire - Historique

- 1^{ère} notification régime SA 55052 devenu le SA 108010 valable jusqu'au 31/12/2024:
 - AAP n°1 en 2021:
 - 8 projets retenus (Cf carte des PSE 2021 et 2022)
 - montant total d'engagement de 8,5 M€ avec cofinancement EPSM, SMG35, CEBR, EPB.
 - Projets actuellement en année 3 (paiements aux agriculteurs effectués)
 - AAP n° 2 en janvier-février 2022 réservé aux baies Algues vertes: 6 projets retenus pour un :
 - 3 PSE de l'AAP n°1 poursuivis ou mis en œuvre sur de nouveaux territoires
 - 3 nouveaux PSE « algues vertes »
 - montant total d'engagement de 8,8 M€ avec cofinancement PITE, CD22, CD 29, LTM et
 - Projets actuellement en année 2
- 2^{ème} notification régime SA 115 044 valable jusqu'au 31/12/2027



En Bretagne les paiements pour services environnementaux (PSE) retenus par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la phase de mise en oeuvre 2021-2026



Bilan financier à l'échelle du bassin Loire-Bretagne

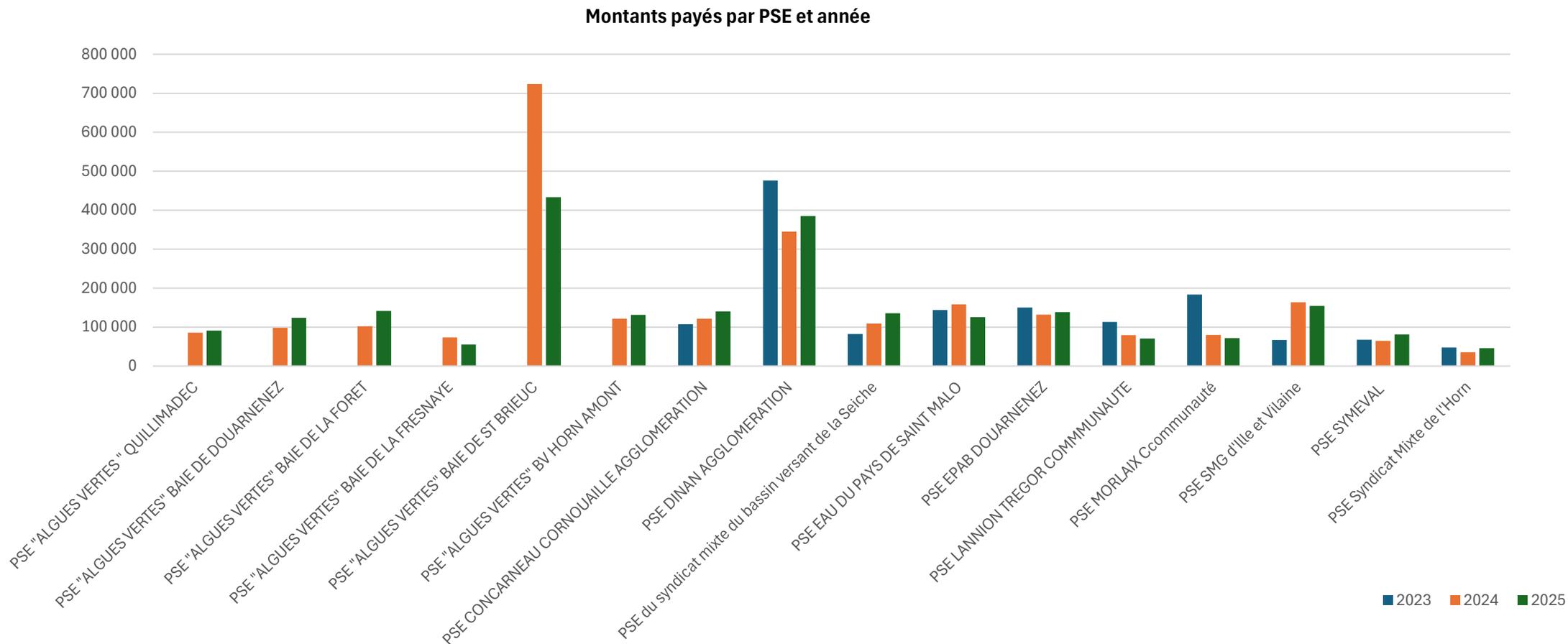
Année d'engagement	Nombre d'exploitations engagées	Financement AELB			Cofinanceurs
		Animation à la mise en œuvre	Plan de gestion durable des haies	Paiement direct aux exploitations agricoles	
2021	670	0,4 M€	0,2 M€	28,1 M€	0,7 M€
2022	200	0	0,01 M€	5,8 M€	3,1 M€
TOTAL	870	0,4 M€	0,21 M€	33,9 M€	3,8 M€

Bilan financier à l'échelle Bretonne (fonds AELB)

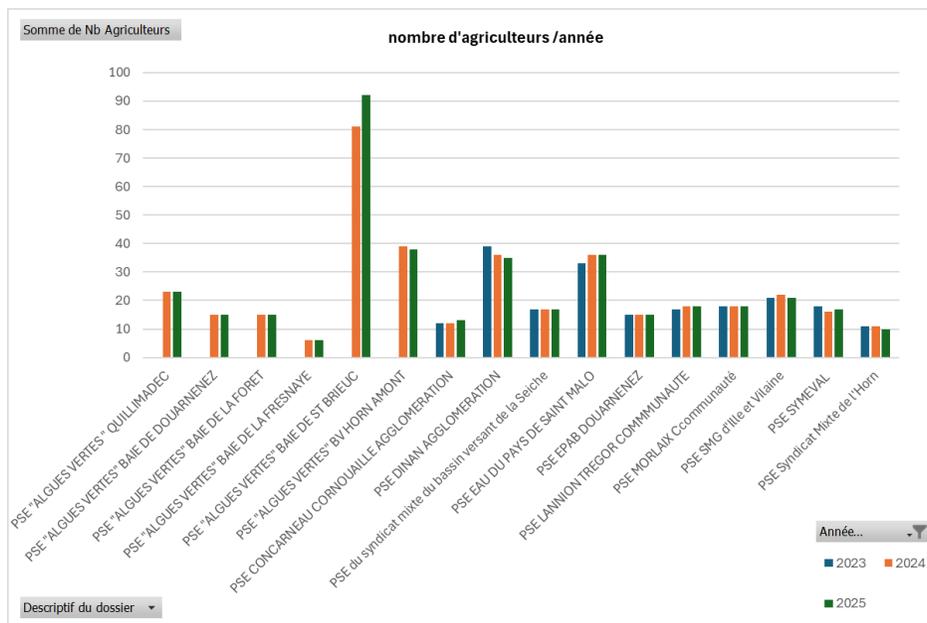
Les appels de fonds et les montants payés chaque année / engagements initiaux

Année	PSE 1 Armorique		PSE Algues vertes	
	AdF	BAP	AdF	BAP
1	2 009 000	1 438 079	1 659 030	1 204 631
2	1 307 741	1 287 677	811 504	1 116 399
3	1 100 769	1 208 303	783 186	
4	1 237 001			
total	5 654 511	3 934 059	3 253 720	2 321 030
engagement initial		8 264 024		5 800 000
Reste à payer		4 329 965		3 478 970
Reste à payer en moyenne annuelle		2 164 983		1 159 657

Montant payé par l'agence de l'eau / année / PSE

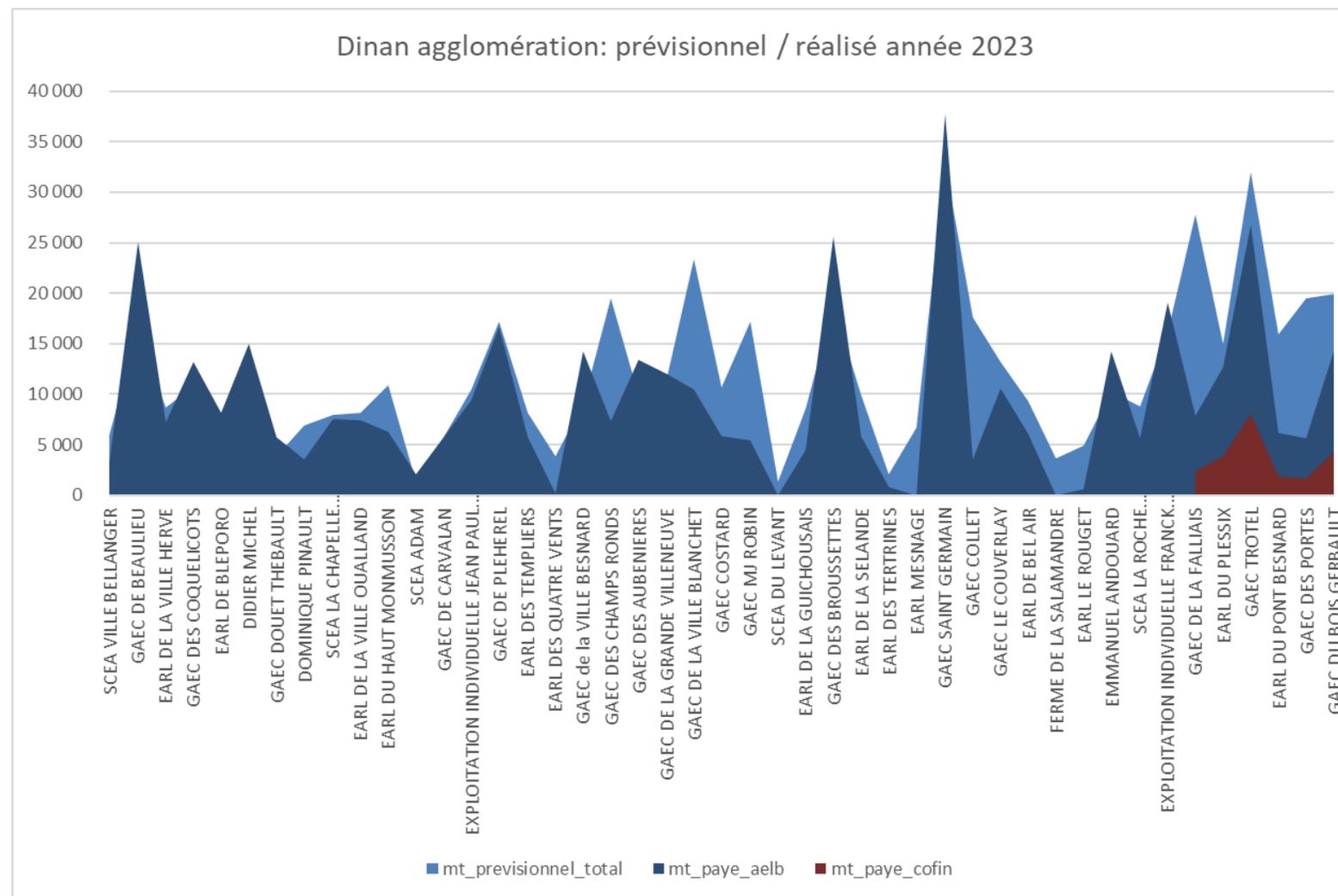


Nombre d'agriculteurs engagés en Bretagne et rémunération moyenne



	Nombre d'agriculteurs (n° SIRET)	SAU totale contractualisée (ha)	Rémunération PSE (€/ha)
Année 1	201	18 102	79
Année 2	380	34 744	71
Année 3	389	35 378	65

Exemple de valorisation par porteur de PSE





les pratiques indicateur / indicateur

- | « Chemins de l'eau » (DA, EPSM, CCA/CCPF):
 - Mise en place en années 1 et 2
 - Propice à la communication « grand public »
 - Effet d'aubaine pour les grandes exploitations / plafond des 12 000 €/an
- | « Désherbage mécanique » (DA, EPSM, EPB)
 - Des débuts prometteurs avec plus de 1300 ha en désherbage mécanique
 - 1 pratique très dépendante des conditions climatiques
 - 1 appropriation de la pratique très inégale
 - L 'effet cliquet limite les désaffections (DA)
- | « haie » (DA): en régime de croisière (sur un seul territoire)

les pratiques indicateur / indicateur (suite)

- I « diminution du % de parcelles à risque » (remise en herbe, talus) (EPB, Morlaix/SMH/LTC, EPAB, BSB)
 - Réalisation retardée par les DPR2 ou les conditions climatiques
 - Rattrapage en cours: objectif initial peut encore être atteint
- I « Cultures BNI » (EPB, Morlaix/SMH/LTC):
 - Résultat mitigée
 - Importance de l'animation « filière »
- Augmentation de l'herbe dans la SAU (CCA, CLCL)
 - Contexte général peu favorable (prix du lait et végétalisation)
 - Des résultats inégaux selon les exploitations.

les pratiques indicateur / indicateur (suite)

- I « couverture efficace des sols » (SMG 35, CCA/CCPF (2), DA (2), E et V, SMPSB, SMH, CLCL, EPAB (2))
 - Une diminution significative du nombre de jours de sols nus
 - Dépendant des conditions climatiques
 - Importance de l'animation (chantier collectif en BVAV)
 - Peu de semis sous couvert de maïs



Les PSE bretons: les indicateurs qui n'ont pas bien fonctionné

- les reliquats azotés (SMG 35, E et V, CCA/CCPF(2), SMH)
 - Résultat sous « conditions climatiques »
 - Des difficultés d'interprétation (Sol'Aid)
 - Des progrès constatés mais inégaux selon les territoires.
- I « N minéral » (CCA/CCPF, EPAB,BSB,CLCL):
 - quelques baisses significatives mais pas forcément en BVAV
 - Des trajectoires prévisionnelles sur estimées
 - Influence du coût de l'engrais

Bilan de l'audit 2024 fait sur le respect des conventions de mandat AELB / porteurs de PSE

- 31 PSE contrôlés pour 33,9M€ d'engagements et 3,8 M€ de cofinancements à l'échelle du bassin LB
- 870 e.a.
- Appels de fonds AELB:
 - 2022: 6,1 M€
 - 2023: 7,0 M€
 - 2024: 5,4 M€

Bilan de l'audit (suite)

- Vérification de la convention de mandat en sélectionnant 3 bénéficiaires au hasard
- Les satisfecits:
- Rédaction de la convention de mandat
 - Balance générale des comptes et appels de fonds annuels
 - Liste des agriculteurs bénéficiaire « stable »
 - Les contrôles faits auprès des agriculteurs (principalement des contrôles croisé)

Bilan de l'audit (suite)

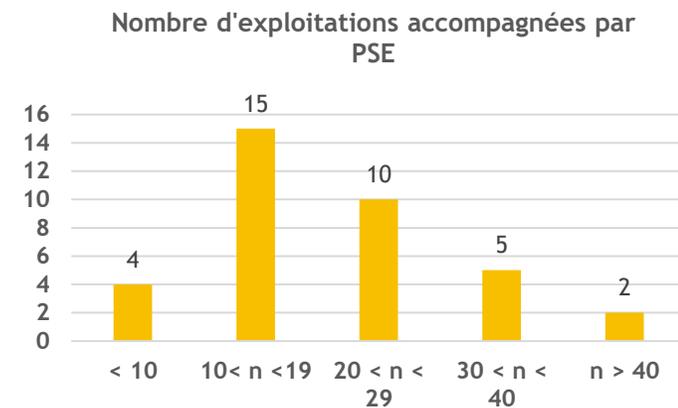
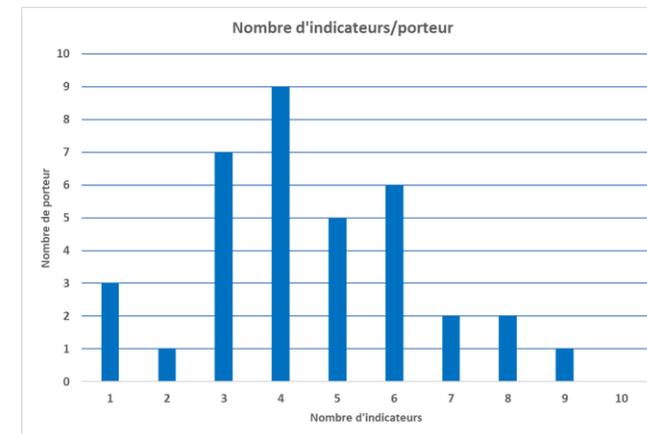
→ Les points à améliorer:

- Vérification de la santé financière de l'exploitation dans DS
- Utilisation de la plateforme PSE-environnement pour le calcul de la rémunération annuelle
- La gestion des modifications de surface
- Le label « haies »
- La mise en

Bilan de l'audit (fin)

→ Les points d'amélioration remontés au MTE:

- Limiter les indicateurs
- imposer un nombre minimum d'agriculteurs / PSE



Conclusion

- 2^{ème} notification régime SA 115 044 valable jusqu'au 31/12/2027:
 - Collectivités = autorité d'octroi dont les PRPDE mais indicateurs à faire valider par l'agence de l'eau
 - Plateforme web PSE environnement obligatoire
 - Engagement d'une partie de la SAU possible (AAC, ZH)
 - 5 à 7 ans d'engagement
 - Une animation territoriale dédiée

Conclusion: évolution du PSE

Les PSE sont compatibles avec les aides de minimis, les Eco-régimes SSI il existe des critères de gestion supplémentaire

- Les PSE incompatibles avec les MAEc et la CAB sauf PRM et API
- Indicateurs à limiter
- Modification des valeurs guides « gestion des structures paysagères » 838 / 74 € au lieu de 676 / 66 €
- Liste nationale des indicateurs peu modifiée
- Borne mini = moyenne ou médiane observée sur le territoire

A suivre (pour lancer la discussion)

- 2 ou 3 années de PSE à parachever
- De nouveaux PSE à lancer sur les AAC prioritaires (AAP 2026 ?)
- Evaluer le dispositif:
 - Suivi financier tous financeurs confondus
 - Valorisation des données de PSE-Environnement (rém. création / rém. entretien, etc)
 - Examen des données des SQE / territoire
 - Pratiques agricoles: Evaluation